

# **États généraux sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger**

## **Commission préparatoire - Réunion du 17 avril 2008**

### **Financements privés - Audition du Cercle Magellan**

Dans le cadre de la diversification des financements de l'enseignement français à l'étranger, la commission a interrogé Le Cercle Magellan sur ce qu'attendent les entreprises exportatrices de l'enseignement français à l'étranger et sur ce qu'elles sont prêtes à financer.

Le Cercle Magellan (<http://www.magellan-network.com>) est un réseau professionnel de rencontre, d'échange et d'information s'adressant aux responsables des Ressources Humaines Internationales, de la Mobilité Internationale, des Rémunérations & Avantages sociaux.

#### **Retour des entreprises sur l'enseignement français à l'étranger**

Les Français s'expatrient peu (2%) par rapport aux Européens (entre 5 et 8%) et aux Américains (10%). Leur préoccupation majeure est la scolarisation de leurs enfants, et si l'offre de scolarisation était réduite, cela aurait un effet négatif sur l'expatriation. Aujourd'hui, on expatrie, pour une durée de 3 à 5 ans, des compétences, c'est à dire des cadres au niveau d'études élevé soucieux de la qualité de l'enseignement dont ils souhaitent qu'il soit un enrichissement pour leurs enfants (ouverture sur pays d'accueil, apprentissage des langues) mais aussi qu'il permette un retour en France dans les meilleures conditions. Les besoins des entreprises évoluent également avec une réactivité importante des entreprises qui parfois mutualisent les moyens pour monter des structures éducatives en fonction de l'évolution des marchés (Chine-Bengalore).

#### **Leurs inquiétudes**

Les familles expatriées craignent une baisse de la qualité de l'enseignement en raison de l'emploi de plus en plus fréquent de recrutés locaux comme enseignants.

Elles s'inquiètent de l'équivalence des diplômes et de l'évaluation du niveau scolaire de leurs enfants à leur retour en France.

Elles trouvent insuffisant l'apprentissage de l'anglais et souhaiteraient qu'il y ait davantage de sections internationales.

Elles estiment la répartition des établissements inégale et en nombre insuffisant (Londres – Shanghai – Moscou).

Les entreprises trouvent des solutions grâce à l'AEFE, la MLF ou le CNED mais elles ne sont pas toutes optimales, et parfois très coûteuses. Le désengagement de l'État est un sujet de préoccupation surtout pour les petites et moyennes entreprises (augmentation continue des charges de personnel) dans ce contexte, l'annonce du décret 1796 qui met à la charge des établissements la part patronale des cotisations pour pension a fait l'effet d'une bombe.

Elles regrettent l'état parfois vétuste des locaux et le manque de mutualisation des établissements au sein d'eurocampus. Si la situation ne s'améliore pas, il est à craindre que les expatriés se tournent de plus en plus vers l'enseignement anglo-saxon ou ne s'expatrient plus ce qui amènerait les entreprises à recruter des expatriés d'autres nationalités.

#### **Recommandations**

Les entreprises ont besoin d'une vision d'ensemble claire alors qu'actuellement elles ont une impression erratique, avec des décisions contradictoires (gratuité // décret sur les pensions). Elles estiment discriminatoire la mesure partielle de gratuité.

On estime que les entreprises financent environ 10% de l'ensemble du réseau. Elles souhaiteraient une meilleure mutualisation des moyens : écoles partagées avec d'autres pays européens, partenariat avec des écoles locales, mise à disposition de locaux, action visant à conserver l'influence française. Enfin, pour répondre à un accroissement d'activité, il faudrait plus de souplesse en donnant à l'AEFE et à la MLF les moyens de la réactivité.

## **Sur le Rapport Ferrand**

Le Cercle Magellan s'est penché sur la possibilité de créer une fondation ou une association d'utilité publique, cette dernière formule ayant été retenue car plus pertinente, mais il faudra qu'elle soit très encadrée au niveau juridique et fiscal. Les entreprises demandent aussi un contrôle sur la gestion des fonds et un fléchage des actions. Elles demandent des contreparties afin de ne pas payer 2 fois la scolarisation des enfants de leurs expatriés.

Il faudra éliminer un certain nombre de difficultés dues à la fiscalité locale (par exemple : les frais de scolarité ne peuvent être déduits comme charges pour l'entreprise, et l'employé peut être taxé sur cet avantage en nature).

En conclusion les entreprises sont conscientes que le réseau français est unique au monde, qu'il faut le conserver, le valoriser et le développer. Elles sont prêtes à y contribuer à condition qu'il y ait une volonté politique forte.

Le cercle Magellan n'a toujours pas trouvé les entreprises prêtes à payer les 50 000 euros nécessaires au financement d'une étude de faisabilité !

Mme Bossière fait remarquer que la contribution des entreprises, qui doit s'élever à environ 100M€ pour l'ensemble du réseau, reste inférieure au coût réel de la scolarisation des élèves.

## **La deuxième partie de la réunion a porté sur les autres systèmes de financements.**

Les constats sont pessimistes : les partenariats public/privé ne marchent pas, le financement par les collectivités locales est inenvisageable dans la conjoncture actuelle, les financements européens présentent peu d'intérêt et sont trop complexes à mettre en place, la taxe d'apprentissage resterait marginale, le mécénat est limité aux établissements du territoire Français...seul l'appel aux anciens élèves pour financer les bourses d'enfants étrangers paraît faisable.

Le représentant du Ministère du budget indique que budget tri annuel 2009-2011 est en cours d'élaboration et qu'il est urgent de savoir si la mesure de gratuité s'appliquera après 2010 (classe de seconde) .

Michèle Bloch